

ABONNEMENT.

En an. . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Poste :  
En an. . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames . . . . . 30  
Faits divers . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS,  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Décembre 1881.

Chronique générale.

Le *Rappel* nous fournit les détails ci-après sur le projet de révision de la Constitution que le gouvernement compte soumettre aux Chambres à l'ouverture de la session prochaine :

« Ce sera la première fois, depuis la mise en vigueur de la Constitution du 25 février 1875, que le gouvernement prendra une pareille initiative.

« A ce propos se pose une intéressante question de procédure parlementaire, que le gouvernement a dû résoudre, en interprétant la Constitution lui-même, car celle-ci n'a pas prévu le cas dont il s'agit, et aucun précédent n'existe qui puisse servir de règle dans la circonstance.

« Il s'agit de savoir si le projet de révision, émané du gouvernement, devra être déposé dans l'une des deux Chambres seulement ou simultanément dans les deux. C'est à cette dernière solution que le gouvernement s'est arrêté. Voici les raisons qui l'ont déterminé :

« L'article 8 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 pose la règle suivante :

- « Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément, soit sur la demande du Président de la République, de déclarer qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles.
- « Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision. »

« Il semblerait donc, au premier abord, que le gouvernement puisse déposer sa demande de révision sur le bureau de l'une des deux Chambres seulement, et que, lorsque

la première Chambre saisie aurait statué, la demande, adoptée ou transformée par elle, puisse être portée à la seconde Chambre qui statuerait à son tour.

« Mais cette procédure, qui est celle suivie pour les projets de loi ordinaires, n'est pas applicable pour la circonstance. Il a été établi, en effet, pour les demandes de révision émanant de l'initiative des Chambres, que ces propositions ne peuvent être transmises d'une Assemblée à l'autre comme les propositions purement législatives.

« Il ressort de l'article 8 de la Constitution précitée que, lorsque la délibération naît de l'initiative parlementaire, elle doit naître spontanément dans chaque Chambre, et que, dès lors, la résolution votée en premier lieu par l'une des Assemblées ne saisit pas l'autre Assemblée, laquelle ne peut agiter la question tant qu'une proposition n'a pas été déposée sur son propre bureau.

« C'est M. Gambetta qui, comme président de la Chambre, a contribué principalement à établir cette procédure, lorsque la Chambre eût voté le 22 mars une résolution portant qu'il y avait lieu de réviser l'art. 9 de la Constitution pour décider le retour des pouvoirs publics à Paris.

« Par analogie, le gouvernement a dû décider cette fois qu'il présenterait sa demande de révision simultanément aux deux Chambres.

« En effet, aucun droit de priorité n'est attribué, pour ce cas, par la Constitution, à l'une des deux Chambres sur l'autre. Si on déposait la demande de révision dans une des deux seulement, il pourrait arriver qu'elle fût rejetée, et alors l'autre Chambre n'aurait aucun moyen d'exprimer son avis ; au contraire, en cas d'adoption, la Chambre statuant en dernier ressort subirait inévitablement l'influence et la pression du vote émis par la première. Dès lors, la liberté et la spontanéité de la délibération voulues par l'article 8 ne seraient plus entières.

« Les deux Chambres seront donc saisies simultanément du projet du gouvernement. Ce projet, comme nous l'avons déjà indiqué hier, en même temps qu'il tendra à

la réunion du Congrès, limitera le champ de la révision en indiquant d'avance sur quels objets précis celle-ci devra porter. C'est l'application de la théorie professée par M. Gambetta à la tribune, il y a quelques semaines, lorsqu'il fit repousser la déclaration d'urgence demandée par M. Barodet pour sa proposition de révision intégrale.

« Le projet portera donc qu'il y a lieu de réviser :

« 1° L'article 4 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875 sur l'organisation du Sénat (élections des sénateurs des départements) ;

« 2° Les articles 4 et 7 de la même loi (institution des sénateurs inamovibles) ;

« 3° L'article 8 de la même loi (attributions financières du Sénat).

« Naturellement, le projet ne pourra indiquer dans la disposition législative, destinée à être votée par chaque Chambre isolément, la nature des modifications qu'il y a lieu de faire subir à ces articles constitutionnels, puisque c'est le Congrès seul qui a le droit de voter ces modifications.

« Mais celles-ci seront indiquées dans l'exposé des motifs dont le gouvernement fera précéder sa demande de révision, et qui, lui, n'est pas soumis au vote des Chambres. De cette manière, chaque Chambre pourra connaître, par anticipation, les modifications projetées, les discuter officiellement, mais c'est le Congrès seul qui pourra les adopter, les modifier ou les rejeter. »

REVUE DES JOURNAUX.

La *République française* reçoit une dépêche de Berlin disant : « Suivant quelques correspondants de journaux, M. de Bismark a déclaré que la volonté de l'Empereur est d'assurer l'indépendance du Pape dans l'intérêt de l'Europe, puisque l'Italie en est incapable. »

Le *Voltaire* défend le groupe de la gauche radicale, qui appuiera le cabinet, s'il réalise des progrès sérieux.

Le *Rappel* dit que le Sénat a bien fait tout son possible pour hâter l'heure de la révision.

Le *Figaro* pense que l'élection Labordère serait absurde et fatale, car l'armée vit d'obéissance et non de beau langage.

L'*Evénement* demande que le scrutin de liste fasse partie de la révision.

Le *Parlement* dit que la situation du major Labordère est faussée ; elle le serait bien davantage s'il entraît au Sénat.

Le *Soleil* dit qu'en présence de la malveillance de quelques puissances, il importe que nous puissions reconstituer complètement nos éléments de mobilisation sur le continent en créant une armée africaine.

Le *Gaulois* ne s'oppose pas à l'augmentation de l'indemnité parlementaire ; il demande seulement que la loi des incompatibilités ne dégénère pas en une vaine comédie.

*Paris-Journal* dit qu'une interpellation seule permettrait une éclatante réhabilitation de M. Roustan.

\*\*\*

On lit dans l'*Intransigeant* :

« M. Gambetta, qui s'épuise en politesses à l'égard de la Russie, vient de recevoir du Czar un don de joyeux avènement, en vérité peu flatteur.

« Des dépêches nous apprennent, en effet, que la langue française qui, dans ce pays, comme partout ailleurs, était usitée, jusqu'à présent, pour les rapports diplomatiques, ne sera plus employée désormais. Le slave reprend ses droits et servira à la rédaction des documents et dans les entrevues officielles.

« Ce ne peut être qu'à l'orateur de la rue Saint-Blaise que nous devons cet ostracisme blessant. Sera-t-il fier de ce succès inattendu ? »

Ce n'est pas seulement en Russie ; la langue française a été jusqu'à ce jour la langue de la diplomatie universelle ; et nous l'a-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## AUX INNOCENTS

### LES MAINS PLEINES

(Suite.)

Elle avait peur de trouver dans celui qu'elle épouserait un homme dépensant sa paye au cabaret, se dérangeant avec les méchants garçons qui mènent une vilaine existence, avec les filles déhantées qu'elle rencontrait parfois le soir, lorsqu'elle rentrait chez elle, hâtant le pas, après sa journée finie.

Et justement, ce soir-là, Simon, son mari, qu'elle aimait de tout son brave petit cœur de femme, Simon était rentré gris, et ce n'était pas la première fois.

L'argent qui lui restait de sa paye ne devait pas être bien lourd, hélas ! il n'avait pas fait grand tapage lorsqu'il avait posé ses vêtements sur une chaise, en se mettant au lit.

Jeanne pleurait, elle avait le cœur gros, et, comme elle avait aussi beaucoup d'ouvrage, elle travailla toute la nuit ; il fallait bien réparer la brèche faite à l'argent du ménage ; ce n'était pas bien gai, mais c'était comme ça, et la vaillante petite femme était encore à la besogne lorsque

Simon ouvrit les yeux, après avoir dormi, à poings fermés, jusqu'au moment où il devait se lever pour gagner la forge.

— Tu ne t'es point couchée, pourquoi ? demanda-t-il à Jeanne, en voyant ses yeux rougis, la lampe qu'elle venait d'éteindre, et tout l'ouvrage qu'elle avait fait.

— Je n'avais pas le cœur au sommeil, répondit-elle.

— Mais... mais... tenta de dire Simon.

— Va-t'en à ton atelier, lui dit-elle vivement, quand tu rentreras ce soir, nous causerons, si toutefois tu as quelque chose à me dire.

Le jeune homme partit l'oreille basse, il n'était content ni de lui ni de Jeanne ; il avait horreur des remontrances, des visages éhagrins, et il avait trouvé tout cela en son logis.

Pour se donner un peu de cœur à l'ouvrage, aussi bien que pour se consoler de la bouderie de Jeanne, Simon fut prendre un petit verre de vin blanc, puis deux, puis trois...

Cela ne l'empêcha pas de faire sa journée, aussi bien qu'il en avait l'habitude ; ce n'était pas pour quelques verres de vin, de plus ou de moins, que le solide gars tournait le dos à la besogne.

Mais comme il avait du chagrin il s'appliqua à le noyer, si fort et si bien, qu'il entra chez lui dans le même état que la veille.

Ah ! mais, cette fois-là, Jeanne se fâcha.

— Allons, allons, ne fais pas la méchante, lui dit Simon, pour un coup de vin de plus que n'en comporte le règlement, il ne faut pas mettre la brouille au logis.

Jeanne vit bien que, ce soir-là, elle n'aurait pas raison de son homme ; il n'y a, en effet, pas moyen de raisonner avec un mari qui n'est plus dans son bon sens.

Mais le lendemain, au moment où il allait partir :

— Tâche, lui dit-elle, de ne pas aller chez le marchand de vin, ou je te promets que j'irai t'y chercher ; si tu as quelque chose à me reprocher, dis-le moi, je te demanderai pardon et je ne recommencerai plus ; si j'ai quelque défaut qui te chagrine, montre-le moi, je m'en corrigerai ; je sais que pour être heureux en ménage il faut y mettre beaucoup du sien et je suis disposée à y en mettre encore davantage, mais j'entends que tu fasses de même.

— C'est ça, c'est ça, madame. J'ordonne, dit Simon, en prenant la chose du bon côté, et en riant de la jolie colère de sa femme ; on va se mettre à l'eau.

— Je ne te demande pas cela, dit-elle, ce ne serait ni juste ni raisonnable ; tu travailles, tu dois manger et boire ce qui est nécessaire pour soutenir un homme qui fait une aussi rude besogne que la tienne ; mais boire plus qu'il n'est nécessaire, aller jusqu'à ne plus savoir ce que l'on dit ; mais

marcher de travers pour regagner son logis et se faire montrer au doigt par les voisins ; non, voilà ce que je ne n'admets pas. Je veux être fière de mon mari, moi, et il ne me plaît pas de rougir d'un ivrogne, dont j'ai honte d'être la femme.

— Un ivrogne, un ivrogne ! oh ! Jeannette...

— Oui, un ivrogne, et je n'aime pas ça, moi... Allons, va travailler et ne me fais plus de ces choses-là ; sans cela, nous nous fâcherions pour de bon.

Simon prit la porte et sa femme l'entendit chanter, à tue-tête, en descendant l'escalier et même tout un bout de la rue.

— Eh bien ! si ce que je lui dis ne lui fait pas plus d'effet que cela, ça va être du joli, d'ici à quelque temps, murmura Jeanne, attristée, en reprenant son ouvrage.

Après avoir demandé à Simon ce qui lui restait de l'argent touché chez le patron, elle avait vu qu'il n'y en avait guère, pas même assez pour payer le boulanger.

Quant au reste de la dépense, c'était sur son gain tout seul qu'il le lui fallait prendre, et ce qu'une femme gagne à tirer son aiguille n'est pas bien lourd, surtout quand elle emploie une partie de sa journée à tenir son ménage bien propre, pour que l'homme se plaise chez lui, et lorsqu'elle dépense encore quelques-unes de ses heures pour faire ses provisions et pour apprêter les repas.

vouons, c'était un orgueil pour la France et un objet d'envie pour toutes les autres nations.

La mesure que vient de prendre la Russie sera suivie bien vite par les autres puissances. La langue française ne sera plus la langue diplomatique.

Ce sera une nouvelle humiliation à ajouter à tant d'autres.

Mais ce n'est pas seulement M. Gambetta qu'il faut en rendre responsable.

Nous la devons à la démocratie.

Voici des détails absolument inédits sur les dernières causes qui ont déterminé M. Roustan à reprendre momentanément possession de son poste diplomatique.

Après avoir tout d'abord, et à deux reprises différentes, déclaré au président du conseil qu'il ne pouvait retourner à Tunis sans que l'autorité du représentant de la France en soit affaiblie, M. Roustan fut mandé au conseil de cabinet tenu la semaine dernière au quai d'Orsay.

C'est à la suite de cette entrevue avec les membres du gouvernement que M. Roustan abandonna sa résolution primitive; il prit alors l'engagement de retourner immédiatement à Tunis, mais à certaines conditions qui feront l'objet d'une note diplomatique du ministre des affaires étrangères au gouvernement du Bey de Tunis.

Le conseil supérieur de l'instruction publique a tenu séance samedi, et a délibéré sur la question de la suppression des aumôniers dans les lycées.

Le conseil supérieur ne s'est pas montré du même avis que le ministre sur cette question et s'est ajourné pour se prononcer définitivement.

On écrit de Nantes :

« Notre député, M. Laisant, est, depuis vendredi, parmi nous; son voyage ici n'avait d'autre but que de consulter le comité électoral radical sur l'offre que lui a faite M. Brelay au nom des délégués sénatoriaux radicaux de la Seine de le porter sur la liste de leurs candidats. Mais le comité nantais a refusé à M. Laisant l'autorisation de poser sa candidature aux élections sénatoriales par la raison toute simple que les électeurs nantais reprochaient déjà à leur député de ne pas s'occuper assez de leurs intérêts, et qu'ils verraient dans la candidature sénatoriale de M. Laisant la preuve que ce dernier n'avait jamais envisagé la députation que comme un marche-pied. »

La commission de répartition des indemnités aux victimes du Deux-Décembre, pour le département de la Seine, a reçu 650 réclamations et en a admis 423 pour lesquelles on a accordé 333,900 fr. Dans la liste des titulaires, nous relevons, dit le Temps, les noms suivants :

« Albert, membre du gouvernement pro-

visoire, pension de 400 fr.; Braleret, conseiller municipal, 400 fr.; Fombertaux, 600; Wilfrid de Fonville, 1,200; Malardier, ancien représentant du peuple, 1,400; Malarmet, 1,400; Jules Miot, ancien membre de la Commune, 1,200; Martin Nadaud, député, 1,400; veuve Agricool-Perdigner, 1,200; Seinguerlet, publiciste, 1,400; Watrison, 200 fr. »

Le ministre de l'intérieur vient d'ordonner à tous les préfets de faire connaître aux réclamants, qui leur en feraient la demande, quelles ont été les décisions des commissions départementales à leur égard.

Voici le portrait que le National fait du sieur Quilly, le bibliothécaire des cultes, choisi par M. Paul Bert :

« Un prêtre détroqué !

» Successivement chassé, en 1856, de l'établissement de Saint-Lazare (près Montfort), où il avait été élevé par les PP. de Saint-Laurent-sur-Sèvres, — en 1857, du grand séminaire de Rennes, — puis du petit séminaire de Saint-Méen, — puis du petit séminaire de Vitry, où il avait été admis maître d'études; — puis du diocèse de Tours, — puis d'une compagnie de franc-tireurs dont il s'était fait l'aumônier, M. Quilly s'était lancé dans le mouvement vieux catholique, avait passé en Suisse, et là, en moins d'un an, avait encore trouvé moyen de se faire expulser, d'abord par le gouvernement de Berne, et peu après par le gouvernement de Genève.

» Voilà le choix qui convenait, faut-il croire, pour la garde, à 5,000 francs par an, des soixante-dix ouvrages de la direction des cultes. »

Le National, qui, sans doute, est dans les confidences de M. Labuze, dit que ce député de la Haute-Vienne se propose de déposer, dès la rentrée des Chambres, une proposition de loi, aux termes de laquelle les électeurs absents de leur domicile au moment du vote pourront envoyer leur bulletin sous pli cacheté.

Dites donc encore que les républicains n'ont pas souci des intérêts des classes pauvres !

Nous lisons, en effet, dans l'Echo de la Somme, d'Amiens :

« On se rappelle qu'il y a six mois environ, un honorable négociant de notre ville, M. Buée, légua en mourant une somme de 400,000 francs à l'administration des hospices, à la condition que celle-ci établirait une maison de refuge pour les jeunes filles, sous le vocable de Notre-Dame des Anges, et dont la direction supérieure serait confiée à M. le curé de l'église Saint-Martin.

» L'administration des hospices accepta le legs, et le conseil municipal autorisa d'abord cette acceptation. Mais, dans sa séance en date du 21 décembre, le conseil est re-

venu sur cette décision et a forcé l'administration des hospices à refuser la magnifique et très-utile libéralité qui lui avait été faite. »

A cette stupide mesure prise par un conseil haineux et républicain, M. Delpech, ancien maire d'Amiens, a répondu en donnant sa démission de membre du conseil. Nous le comprenons facilement, il doit être dur de se trouver en pareille compagnie.

Le général Berthaut, ancien ministre de la guerre, est mort samedi à 6 heures du soir, dans son logement de la rue de Pontthieu.

Jean-Auguste Berthaut, né à Genlis (Côte-d'Or) le 29 mars 1817, entra à Saint-Cyr en 1837 et passa ensuite par l'école d'état-major. C'est en Afrique qu'il fit ses premières armes. Il obtint les étoiles de général de brigade en juillet 1879 et commanda la garde mobile de Paris. En septembre 1874, il fut promu divisionnaire. Le 15 août 1876, il remplaça M. de Cissey au ministère. Il resta à ce poste pendant le ministère du 16 mai. En mai 1878, il fut nommé commandant du 18<sup>e</sup> corps (Bordeaux) et donna sa démission quelque temps après.

Depuis lors, il était resté en disponibilité.

M. l'inspecteur du génie maritime Marielle vient de recevoir l'ordre de se rendre à Brest et de là à Cherbourg, afin de faire un rapport sur les causes de la rupture des pistons de l'Océan, l'un de nos plus puissants cuirassés, et de déterminer les responsabilités qui peuvent être engagées dans cet accident.

M. Marielle est revêtu des pleins pouvoirs du ministre, qui veut qu'on arrive sûrement et rapidement à la découverte de la vérité.

On renonce à forger des cuirasses invulnérables, on va se contenter maintenant de trouver le moyen de boucher les trous faits par les projectiles dans la coque des navires. On annonce de Toulon que des expériences intéressantes viennent d'être faites, afin de mettre en essai un nouveau système, dû au capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière.

Ce système a pour objet de permettre l'obliteration immédiate et complète des trous produits par les projectiles.

L'expérience a, dit-on, bien réussi.

Une brochure anonyme allemande ayant été publiée ces jours-ci pour démontrer que la cavalerie est désormais inutile et qu'elle a fait son temps, le maréchal de Moltke a écrit la lettre suivante au colonel du 6<sup>e</sup> régiment de hussards prussien, qui a publié une réponse à la brochure en question :

« Si l'auteur a pris à tâche de démontrer l'inutilité de la cavalerie en cherchant ses

preuves dans l'histoire de la guerre le plus récente, il a bien mal choisi son terrain. Les services rendus par nos divisions de cavalerie dans la guerre contre la France sont évidents et constatés dans nos archives. Ces services eussent été plus considérables encore si la cavalerie avait été sous notre main, à Wörth, par exemple, et si elle avait été massée à Vionville.

Il est vrai de dire que son action dépend beaucoup des chefs qui la conduisent. Elle a servi infiniment à éclairer nos marches. Nous n'aurions pas pu marcher comme nous l'avons fait si elle ne nous avait précédés. Ce qui constate sa valeur, c'est le fait que tous nos voisins ont imité l'organisation de notre cavalerie.

» Maréchal DE MOLTKE. »

## NOUVELLES D'AFRIQUE.

Tunis, 24 décembre.

(Par exprès, de Zeraou, 13 décembre.)

La colonne mobile du général Logerot a traversé aujourd'hui le défilé du Djebel-Ben-Aissa, et a pénétré dans une région absolument inconnue.

La marche a été difficile. Le sentier, suivi par la colonne, était coupé à chaque instant par des barrages élevés dans le défilé, pour retenir les eaux et protéger quelques maigres jardins. Une pluie torrentielle est venue augmenter les difficultés de la marche.

Au milieu du défilé, les habitants de Zeraou et de Tamazert ont attaqué le colonel Allégo, formant avant-garde à trois kilomètres de la colonne.

Le colonel a vigoureusement résisté au choc des assaillants et s'est maintenu, avec les gnomiers groupés autour de lui, à la sortie du défilé, jusqu'à l'arrivée de la tête de la colonne.

Un escadron de cavalerie a mis pied à terre et les compagnies d'infanterie couronnant les crêtes ont déterminé la retraite des dissidents qui ont fui dans la direction de Zeraou. Plusieurs coups de canon ont complété la déroute.

Zeraou a été occupé à dix heures du matin.

Le convoi, inquiété par quelques coups de feu isolés, est arrivé intact.

Nos pertes sont de cinq gnomiers et un soldat du 6<sup>e</sup> de ligne blessé.

Les pertes des dissidents, qui ont laissé une quinzaine de morts dans nos lignes, doivent être assez sensibles.

Tunis, 24 décembre.

On mande de Glax-Saad, le 18 : La colonne Logerot a quitté Tamazert, le 16; sa marche n'a plus été inquiétée depuis le combat du 14 devant Zeraou.

Grâce à cette marche, tous les habitants des ksours et des oasis et toutes les tribus de la province ont fait leur soumission à l'exception de la tribu des Ouergamma, dont le territoire confine à la Tripolitaine.

(Agence Havas.)

## Etranger.

On mande de Vienne au Standard, journal de Londres :

« Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce que le port de Cronstadt est en feu. Le bruit court que le quart de la ville est détruit. Le feu aurait été mis par les nihilistes. »

Le même journal reçoit de Varsovie la dépêche suivante :

« Un juif, surpris en flagrant délit de vol pendant la célébration de la messe, dans l'église de Sainte-Croix, eut l'idée, pour s'échapper, de crier au feu. Une panique s'en suivit; la foule se pressait tellement aux portes que plus de trente personnes auraient péri étouffées. Il y aurait, en outre, un certain nombre de blessés.

» A la suite de cette catastrophe, des troubles ont éclaté dans la ville. Plusieurs magasins juifs ont été pillés.

» L'effervescence est maintenant calmée. »

## REVUE FINANCIÈRE.

Faiblesse des routes et de quelques valeurs de crédit, tel est le bilan de la semaine. De 84.92, le 3 0/0 a été ramené à 84.

Simon avait en effet une bien-mauvaise habitude d'aimer si fort le cabaret.

— La forge donne soif, disait-il, quand son patron ou les autres personnes qui lui portaient de l'intérêt lui disaient, sous forme de plaisanterie, pour ne pas le fâcher :

— Savez-vous bien, Simon, que vous sifflez joliment le jus de la treille, depuis que vous ne tenez plus.

Il s'était un peu privé d'aller au cabaret, pendant les premières semaines qui avaient suivi son mariage; mais l'attraction était trop grande, l'entraînement était trop vif, pour qu'il pût y résister longtemps. Aussi, peu à peu, en allant, en venant, il ne se rencontrait plus guère de *mastroquet* chez lequel il ne s'arrêtât : — un coup sur le pouce, sur le zinc, c'est vite fait ! on n'y perd pas son temps, quoique on y perde, tout à la fois, son estomac et son argent.

Jeanne n'avait pas fini de pleurer la pauvre en prenant l'habitude, et les ouvriers du voisinage, ceux qui avaient été dédaignés par la jeune couturière pour le beau forgeron, prenaient aussi leur revanche, un peu cruellement, par exemple.

— Eh bien ! disaient-ils à Jeanne, lorsqu'ils la rencontraient, nous vous trompions, nous étions jaloux de Simon; Simon ne buvait pas, nous vous avertissions par malice !

— Pas vrai, Jeanne, que vous auriez mieux fait

de me prendre, lui disait chacun; je ne dis pas que j'étais aussi beau que l'était votre mari, mais vous n'auriez pas aussi, sur les bras, un homme qu'il vous faut nourrir, car, pour sûr, à la façon dont il boit sa paye, Simon ne doit pas rapporter beaucoup de quoi manger chez lui.

Jeanne baissait le front, de grosses larmes remplissaient ses yeux et elle passait, en murmurant, à l'adresse de ses anciens adorateurs :

— Bast ! laissez donc, Simon est un assez habile ouvrier pour gagner deux journées, alors que vous avez bien de la peine à en faire sortir une chétive; s'il en boit une, il m'apporte l'autre, et je suis contente comme cela.

Jeanne voulait bien être malheureuse, puisque c'était un fait accompli et qu'elle n'y voyait plus de remède; mais elle ne permettait pas aux autres de s'en apercevoir et d'appuyer le doigt sur sa douleur, pour la lui faire plus âprement sentir.

— Sans compter, disaient les gens qui la poursuivaient de leur pitié qui la blessait, qu'au train dont Simon y va, il se brûle le tempérament; il va trembler sous peu, il a déjà les yeux injectés; ne voyez-vous pas que c'est à l'absinthe qu'il s'adonne; sa raison n'y résistera pas et vous aurez, un de ces jours, la corvée de le conduire à Sainte-Anne.

Le cœur de Jeanne pleurait, en dedans, des larmes de sang; hélas ! elle était forcée de re-

connaître que ce qu'on lui disait était vrai.

Elle entrevoyait Sainte-Anne, la folie, plus de travail, plus d'homme !... plus de famille, et cela dans un avenir trop prochain.

(A suivre.)

MIR D'ACRONNE.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Noël, par Ch. Frank. — Le Mariage de Gabrielle, par Daniel Lesueur. — Publications nouvelles. — Bulletin financier, par Plotus. — Courrier des Modes, par M<sup>lle</sup> Iza de Cérigny. — Echees.

GRAVURES : Noël en famille. — Réveillon d'un vieux célibataire. — Réveillon dans le grand monde. Noël en Bretagne : retour de la messe de minuit. — La Christmas chez un fermier anglais : préparatifs du souper. — La Christmas à Londres, représentée par un artiste japonais. — Le sultan du Maroc. — Les esclaves de Schellai. — Victor Hugo recevant à dîner les enfants pauvres de Guernesey. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Le 5 0/0 est revenu à 114, en baisse de 1.67 sur la huitaine.  
Les bonnes valeurs comme la Société Française Financière ont résisté et l'on est heureux de constater une hausse nouvelle à 1,025.  
Bien que le Crédit Foncier ait subi quelques réalisations qui ont ramené les cours à 1,770, il n'en est pas moins vrai qu'à ce prix il fait bon acheter.

Le bilan de la Banque de France a donné une rentrée d'or de plus de 4 millions et des bénéfices s'élevant à plus de 1 million. Les actions sont en recul à 5,875, de 75 fr.

Le règlement de la dette turque accepté par le Sultan, va permettre au Crédit Lyonnais de rentrer dans une créance de plusieurs millions qui ne figurent pas à son actif. Les cours sont en hausse à 900.

L'obligation de l'Hypothèque Foncière représente pour l'épargne un placement de plus de 5 0/0, puisque, coûtant 500 fr., l'obligation est remboursable à 625.

L'intérêt des titres de la Société des Villes d'Eaux, 4, rue Chauchat, est payable depuis le 1<sup>er</sup> décembre à raison de 6 0/0 par an. Les parts nouvelles toucheront un intérêt à fin février.

Les actions de la Banque Nationale du Mexique ont été accueillies sur le marché avec faveur, elles se traitent aux environs de 710. On prévoit une très-large hausse.

La Société Nouvelle s'est élevée de 820 à 860, le dividende de cette année sera de 50 fr.

La Banque Romaine a été assez soutenue, le marché a effectué des achats importants à 745 et à 750 en vue de la hausse.

Sur la Banque Transatlantique, la fermeté s'est maintenue malgré la baisse générale qui a sévi sur toutes les valeurs; à 560 on met cette valeur en portefeuille.

Les vendeurs se débarrassent avec entrain des actions de l'Union Générale et du Crédit Provincial. Cette dernière société est la plus grande ineptie de notre époque, ces valeurs tomberont inévitablement en désarroi avant peu.

La tenue des valeurs industrielles a été très-satisfaisante.

Le Phénix Espagnol est resté à 900.  
Les Messageries Fluviales ont été fermes à 288.75.

Sur le Rio-Tinto, les demandes se sont produites vives et importantes, à 770.

Le Malétra est revenu à 500, cours qui doit être largement dépassé.

Les actions d'Alais au Rhône se sont échangées au pair; mais dès que l'ouverture de l'exploitation sera faite, en 1882, le mouvement de reprise s'accroîtra plus nettement.

La Société Générale de Fournitures Militaires s'est très-fermement tenue à 525.

La Laiterie est restée cette semaine à 635.

Les actions de la Grande Compagnie d'Assurances ont eu des demandes qui selon toutes probabilités feront dépasser le cours de 700.

Grand empressement à souscrire aux actions des Chemins de Fer sur Routes.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier soir, pour la représentation au profit des pauvres annoncée à la dernière heure par M. le Maire, la salle de spectacle n'a pas été garnie ainsi qu'on l'a vue maintes fois en semblables circonstances.

Les habitants n'auraient donc pas voulu s'y rendre: les uns parce qu'ils ne peuvent accepter qu'on leur tende ainsi un piège et qu'on cherche à les surprendre, d'autres dans la crainte que leur argent ne servit à secourir iniquement certains pauvres très sur le volat, et non tous les nécessiteux de la ville.

Nous croyons cependant que la recette atteindra un chiffre assez élevé, plusieurs de nos édiles et de nos administrateurs, nous dit-on, ayant généreusement payé leur entrée, ce dont nous les félicitons bien sincèrement.

Le Comité d'achat du Dépôt de remonte d'Angers se trouvera à Doué le jeudi 5 janvier, à 11 heures, et, à Saint-Clement-des-Lévées, le samedi 24 janvier, à 9 heures.

### ANGERS.

Le régiment de pontonniers, en garnison dans cette ville va se trouver très-prochainement au complet. Les quatre compagnies (300 hommes) détachées à Rueil arriveront vendredi à Angers.

### TOURS.

Deux personnes asphyxiées par le gaz à la caserne des Récollets.

Un déplorable accident est arrivé pendant la nuit de Noël, dans la caserne du 18<sup>e</sup> chasseurs, à Tours.

Les époux Pouan, cantiniers, hisons-nous dans le Journal d'Indre-et-Loire l'Indépendant dit les époux Drouault, s'étaient couchés, vers minuit, dans une chambre qui est contiguë à la rue de la Bourde. Dimanche matin, vers neuf heures, des personnes qui avaient affaire à la cantine furent très-éton-

nées de voir leur appartement encore fermé. La porte ayant été ouverte, on trouva le sieur Pouan étendu sur son lit: il était mort. Sa femme, en chemise, était tombée au milieu de la chambre et était également morte.

L'autorité aussitôt prévenue a fait une enquête de laquelle il est résulté que les époux Pouan ont dû être asphyxiés par le gaz, dans les circonstances suivantes:

La veille de Noël, des employés du gaz avaient fait dans la rue de la Bourde, près de la caserne, une tranchée pour y établir un embranchement de tuyaux. Le travail n'ayant pu être terminé avant la nuit, ils avaient bouché avec de la terre glaise le conduit principal du gaz qu'ils avaient coupé.

Soit que l'ouverture n'ait été bouchée qu'imparfaitement, soit que la terre glaise ait été repoussée de l'ouverture du tuyau par suite de la pression habituelle exercée dans l'usine, le gaz se répandit, par infiltration, dans les terrains voisins et notamment sous les appartements de la caserne joignant la rue.

C'est ainsi que, pénétrant à travers le plancher de la chambre des époux Pouan, il les a asphyxiés.

La femme, sentant sans doute les premières atteintes de l'asphyxie, s'était levée; mais elle était tombée près du lit où on l'a trouvée morte. Cette femme était sur le point d'accoucher.

Dans une chambre contiguë à celle des deux victimes, où couchait leur nièce, âgée de 18 ans, et dans une troisième, habitée par la sœur de la seconde cantinière, M<sup>me</sup> Richer, le gaz avait également pénétré, et les deux demoiselles s'y trouvant ont été fortement incommodées.

Immédiatement M. le Procureur de la République a fait commencer une enquête et les deux cadavres ont été transportés à l'hôpital pour y être soumis à l'examen des hommes de l'art.

### UNE SAUVAGE AGRESSION.

L'Union de Bretagne publie la relation suivante d'une sauvage agression contre une pauvre religieuse:

« Bonnemain, 20 décembre 1881.

« Sommes-nous en France ou bien en Cafre? L'acte d'ignoble sauvagerie qui vient de se passer ici, en plein jour, à trois heures de l'après-midi, sur la grande route de Dol à Combourg, rend la question plausible.

« Une humble religieuse qui passe sa vie à porter les soins aux malades, dans nos villages, se rendait à sa charitable et journalière besogne. Elle allait quitter la grande route, pour prendre un chemin détourné conduisant à l'habitation où sa charité l'appelait, quand une voiture venant en face d'elle et se dirigeant de Dol vers Combourg la croise et s'arrête. Deux hommes l'occupent.

« L'un d'eux, paraissant âgé d'une trentaine d'années, bien mis et enveloppé d'un ulster moelleux, descend, s'avance vers la Sœur et lui demande brusquement:

« — Quelle heure est-il?  
« — Je ne sais, répondit-elle intimidée, je n'ai pas de montre.

« — C'est étonnant, riposta l'homme en ricanant, car tout ce que vous êtes de nonnes et de calotins vous ne manquez de rien.

« En disant ces mots, le misérable s'élança sur la pauvre religieuse, la saisit à la gorge, enfonce une ignoble main dans sa poitrine et la pousse à l'entrée du petit chemin, contre un talus où il la tient à demi-étranglée et meurtrie, le temps de lui vomir au visage tout ce qu'une bouche impie peut contenir de blasphèmes et d'imprécations.

« — Que ne puis-je tenir la dernière, dit-il, en lui écrasant la poitrine! — Et voyant qu'elle essaie de crier, il ajoute: Si vous criez, je vous brise la tête avec mon revolver.

« Le chien d'une ferme voisine arrive en aboyant. Alors, craignant sans doute d'être surpris, le misérable lâche sa victime et la laisse grièvement blessée, les vêtements déchirés et la poitrine labourée par ses doigts ignobles. Puis il remonte dans sa voiture, gardée sur la route par son complice, et ils disparaissent.

« Ceci s'est passé hier à 200 mètres de mon habitation, où ma femme et moi nous recueillions, quelques instants après, la pau-

vre Sœur, à moitié morte de souffrance et de frayeur...

« Voulez-vous maintenant savoir le passé de l'humble et charitable fille victime de ce lâche attentat? En deux mots, le voici. — Dans la néfaste guerre de 1870-71, elle a volontairement quitté l'école du village pour se faire ambulancière à Saint-Cyr et à Versailles. — Son ambulance tombe aux mains de l'ennemi; elle reste à soigner ses blessés français.

« L'on guérit et cherche à s'évader; elle lui prête des habits et favorise sa fuite. — Les Prussiens la mettent en prison, puis l'attachent pour être fusillée. — Enfin, en considération des soins qu'elle avait aussi donnés aux blessés ennemis, le prince de Bismark, prévenu, lui fait grâce, et, dans l'émotion que lui inspire le courage qu'elle a montré dans cette épreuve, il lui tend la main. — La Sœur le remercie et le prie de ne pas lui en vouloir si son patriotisme ne lui permet pas de mettre sa main dans la main d'un ennemi de la France.

« C'est cette Sœur-là qu'un Français a voulu étrangler hier. Avais-je raison de demander: Sommes-nous en Cafre? »

« J. Jardin-Macé. »

Nous verrons si la police républicaine prendra des mesures nécessaires pour découvrir et punir les auteurs de cet odieux scandale.

## Faits divers.

L'avant-dernière nuit, un violent incendie a éclaté à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 144; le feu a pris au deuxième étage. Les étages supérieurs ont été brûlés; les locataires ont été sauvés; le feu a été maîtrisé à une heure du matin. Il n'y a aucun accident de personnes.

### On mande d'Amiens au Gaulois:

« L'institutrice laïque de Gentelles, canton de Bowes, est disparue, il y a trois jours, à la suite d'une visite d'inspection que M. l'inspecteur d'Académie venait de faire à l'école des filles de cette commune. »

Le succès du Monde Inconnu, Journal des Nouveaux Voyages, augmente de jour en jour.

Peu de numéros de cet intéressant recueil ont été aussi intéressants que celui qui paraît aujourd'hui chez tous les libraires, dans tous les kiosques et dans toutes les gares.

Vous lirez avec un vif plaisir une curieuse et très-neuve étude sur la vie et les mœurs vraiment extraordinaires des Juifs dans le Caucase, traduit du russe spécialement pour le Monde Inconnu.

Et bien d'autres relations de voyages, dans le même numéro, vous charmeront, vous passionneront, vous instruiront.

Le Monde Inconnu, qui prépare une grande surprise à ses lecteurs, — est déjà le plus complet, le plus varié, le plus véridique et le moins cher de tous les journaux de voyages.

Un numéro: 10 centimes.

SIX MOIS: 3 FR. 50. — UN AN: 6 FR.

Administration, 18, rue d'Enghien, Paris.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

FONDÉE EN 1864

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Le Conseil d'administration porte à la connaissance du public qu'il vient de créer une Agence à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 49, dont les opérations commenceront le 2 janvier 1882.

### PRINCIPALES OPÉRATIONS DE L'AGENCE:

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons de la C<sup>ie</sup> de l'Ouest et de la C<sup>ie</sup> Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Sous-

criptions aux Émissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

## ÉTRENNES

### Librairie JAVAUD

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

De tous les cadeaux qui s'offrent au Jour de l'An, les meilleurs sans contredit sont ceux qui ont une existence durable, et qui, décorés de tout ce que le luxe peut imaginer de plus élégant et de plus coquet pour flatter l'œil, offrent à l'esprit et à l'imagination un aliment propre à les distraire ou à les occuper sérieusement. On voit que nous voulons parler des Livres; car, depuis quelques années, les Maisons Didot, Hachette, Plon, Hetzel, Quantin et beaucoup d'autres, ont produit des merveilles très-appreciées des amateurs.

Il faut convenir aussi que, dans les multiples Expositions qui ont eu lieu dans ces dernières années, le public s'est vivement passionné pour les objets d'art, et aujourd'hui les salons sont de véritables petits musées. Les tableaux, les gravures et aquelles françaises et anglaises, les bronzes, les terres cuites, les faïences d'art si appréciées, les cristaux, l'ébénisterie de luxe, la maroquinerie, la tabletterie, rentrent en première ligne dans ces productions de l'art.

M. JAVAUD, qui connaît le bon goût de sa nombreuse clientèle, a réuni dans ses galeries beaucoup de ces riches nouveautés; ses comptoirs, ses étagères sont chargés d'objets les plus nouveaux et les plus variés; nulle part en notre ville on ne peut être mieux assorti. Aussi nous ne saurions trop engager nos lecteurs à visiter ses magasins, qui ont une renommée justement méritée dans toute notre contrée.

### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

### MÉDAILLE D'ARGENT.

## COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheleurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

### Marché de Saumur du 24 décembre

Blé nouveau (l <sup>h</sup> )	—	Huile de noix	50	125	—
Blé comm. (l <sup>h</sup> )	23	Huile chene	50	—	—
Froment (l <sup>h</sup> )	77	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy <sup>n</sup>	77	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	85	—
Orge	65	Luzerne	780	80	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	57	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Colza	65	— qualité (50k.500)	50	—	—
Chenevis	50	1 <sup>re</sup>	—	46	—
Farine, culas	157	6 <sup>e</sup>	—	—	41

### COURS DES VINS.

BLANCS (à hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité	à »
Id., 1881, 2 <sup>e</sup>	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 <sup>re</sup>	100 à »
Id., 1881, 2 <sup>e</sup>	à »
Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>re</sup>	100 à 105
Id., 1881, 2 <sup>e</sup>	à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>re</sup>	90 à »
Id., 1881, 2 <sup>e</sup>	à »
La Vienne, 1881	75 à »
ROUGES (à hect. 20).	
Souzay et environs, 1881	150 à »
Id., 1881	à »
Champigny, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité	150 à 200
Id., 1881, 2 <sup>e</sup>	à »
Id., 1881, 1 <sup>re</sup>	à »
Id., 1881, 2 <sup>e</sup>	à »
Varrains, 1881	125 à 130
Varrains, 1881	à »
Bourgueil, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité	150 à 165
Id., 1881, 2 <sup>e</sup>	à »
Id., 1881, 1 <sup>re</sup>	à »
Id., 1881, 2 <sup>e</sup>	à »
Restigné 1881	à »
Id., 1881	140 à 145
Château, 1881	à »
Id., 1881, 1 <sup>re</sup>	150 à »
Id., 1881, 2 <sup>e</sup>	135 à »
Id., 1881, 1 <sup>re</sup>	à »
Id., 1881, 2 <sup>e</sup>	à »

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REY et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS**

**ADULTES ET ENFANTS,**

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite:

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, pignons, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castéjaun, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit

ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N<sup>o</sup> 98,744: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de

poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à Brissac, successeur de TEXIER, à Brissac, pharmacien et épicière. — Du Barry et C<sup>ie</sup> (Londres), 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 12 matin.	11 h. 12 matin.
8 25 —		11 15 —	
11 15 —		1 39 soir.	
1 17 soir.		4 55 —	
4 55 —		11 48 —	
7 50 —			10 soir.

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 18 matin.	9 h. 58 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —	
6 45 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE 1881.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable.	84		25	Comptoir d'escompte.	1045		5	C. gén. Transatlantique.	595		
3 % amortissable.	84		30	Crédit de France.	875		5	Canal de Suez.	3470		90
3 % amortissable nouveau.	84	55	45	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1760		10	Société autrichienne.	715		5
4 1/2 %	112	50	50	Obligations foncières 1877.	353		1				
5 %	113	75	40	Obligations communales 1879.	435			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor.	512			Obligat. foncières 1879 3 %.	430		5	Est.	376		
Obligations du Trésor-nouvelles.	500		1	Soc. de Crédit ind. et comm.	745		5	Midi.	386		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	437		1	Crédit mobilier.	730		10	Nord.	394	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	507	50	75	Est.	770		5	Orléans.	386	25	
— 1865, 4 %.	516			Paris-Lyon-Méditerranée.	1720		20	Ouest.	384	50	
— 1869, 3 %.	495		3	Est.	1327	50	12	Paris-Lyon-Méditerranée.	385		
— 1871, 3 %.	398			Nord.	2200		40	Paris (Grande-Ceinture).	382		
— 1875, 4 %.	508			Orléans.	1330		10	Paris-Bourbonnais.	385		
— 1876, 4 %.	508		1	Ouest.	835		5	Canal de Suez.	557	50	
Banque de France.	5790		40	Compagnie parisienne du Gaz.	1560		5				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).	8 — 21 —	omnibus.
8 — 56 —	omnibus-mixte.	9 — 43 —	express.
1 — 25 —	soir.	12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 39 —		4 — 44 —	
7 — 15 —	express.	10 — 28 —	express-poste.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

M. PASQUIER, cultivateur à Grolay, commune de Verrie, prévient les fournisseurs qu'il ne paiera pas les dettes de sa femme, MARIE QUETNEAU, demeurant à Saumur. (824)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue des Boires, n<sup>o</sup> 5, avec cour, jardin, remise, écurie et autres servitudes.  
S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**  
Située à Dampierre, près Saumur, comprenant:  
1<sup>o</sup> MAISON DE MAÎTRE, jardin, terrasse, servitudes et cellier, caves avec pressoir;  
2<sup>o</sup> Pré et quartier en face de la maison, contenant 19 ares 89 centiares;  
3<sup>o</sup> Et neuf morceaux de vigne rouge, situés dans les meilleurs crus de Dampierre, contenant ensemble 1 hectare 64 ares 14 centiares.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (742)

**A CÉDER**  
**ÉPICERIE, ROUENNERIE, DÉBIT DE VIN.**  
S'adresser au bureau du journal.

M. RICHARD, ex-vétérinaire militaire, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il vient de se fixer à Saumur, rue du Petit-Maure, 12, comme vétérinaire, et qu'il se met à leur disposition pour tous les soins à donner aux animaux malades. (772)

**ON DEMANDE UN MÉNAGE**  
S'adresser au bureau du journal.

**J.-A. FRESCO**  
Chirurgien - Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.  
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

**A VENDRE**  
**UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE**  
S'adresser au sacristain de la Visitation.

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

1 FRANC par AN

150,000 Abonnés

**Le Moniteur** 52 NUMÉROS

**Valeurs à Lots**

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et étrangères

**LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)**

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

**UN FRANC PAR AN**

**AVIS**  
**LES MAGASINS DE LA GLANDEUSE**  
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,  
Demandent deux apprentis pour les modes.  
Conditions avantageuses. (543)

**RIELLANT**  
Chirurgien - Dentiste,  
19, rue Royale, Saumur,  
Au premier.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**  
Paraissant tous les samedis  
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

**OUVERTURE**  
DE LA  
**BLANCHISSERIE SAUMUROISE**  
Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.  
Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.  
Cylindre et calandre des toiles damassées.  
S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

**LA GAZETTE DE PARIS**  
Dixième Année Journal Financier 52 N<sup>os</sup> par An  
PARAIT TOUS LES DIMANCHES  
**FRANCS PAR ANNÉE**

**2**

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement

**Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS**

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taillout, PARIS  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**ÉTRENNES UTILES**  
**MACHINES A COUDRE**  
De tous les systèmes

**L'ELIAS HOWE** avec ses derniers perfectionnements et son nouvel appareil à repriser le linge.  
Les systèmes Hurlu et Hautin, Seidel et Naumann, etc., modèles riches marchant à la main ou au-pied.  
Machines à main, depuis 28 francs.

**UNE ANNÉE DE CRÉDIT**  
Ou 10 0/0 au comptant.  
Chez M. THAVENARD, mécanicien à Saumur.